

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 26 MARS AU 26 AVRIL 2024 Commissaire-enquêteur  
COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON – 41350  
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES « PARALISIÈRES »  
OBSERVATIONS ET DOLEANCES DE M. RADE GILLES Jean-Jacques ROUSSEAU

Je soussigné, M. Gilles Radé, habitant 17, Rue de Morest – à Huisseau sur Cosson, présente ci-dessous les points en objection du projet des Paralisières présenté en enquête publique.

- 1) Je constate que la zone notifiée NJ lors de l'enquête publique de 2019 présentée à cette époque en zone NJ soit zone verte de jardin est dans une zone de constructions au niveau du projet présenté pour la ZAC des Paralisières. Comment cela se fait-il ?
- 2) Nous constatons, mes voisins et surtout moi-même la présence sur le projet d'une route d'accès à la ZAC en pleine courbe présentant déjà une visibilité réduite, donc augmentation des risques d'accidents, déjà dans une zone accidentogène face au 13 rue de Morest et « collée au 12 rue de Morest, avec augmentation et surtout création de nuisances importantes considérant le nombre de véhicules qui seront à considérer passer par cette route. Je dénonce également cette anomalie de projet.  
Cette phase de projet la création d'un tel accès dans une zone inadaptée, en pleine courbe est très accidentogène. Cet accès ou sortie doit être éliminé du projet. Zone de vitesse excessive en pleine descente constatée
- 3) Je souhaite rappeler qu'une grande partie de la zone des Paralisières au niveau des terrains ZR 75, 74, 73 et plus au Nord est inondable en périodes de pluies. Les terrains sont avec soubassements argileux.  
Je constate qu'il y a eu récemment une inondation dans les terrains concernés, cet hiver.
- 4) Nous constatons mes voisins et moi-même, une non prise en considération des nuisances de voisinage qui vont être créées par des constructions prévues au plus proche des habitations existantes. Donc je dénonce également cette non prise en considération des habitats de longue date sans prévision d'espace « vert » de séparation pour maintenir le niveau de vie des riverains actuels, surtout au niveau du 12 rue de Morest, 16, 18, 20, 22, Rue de Morest, mais aussi au niveau des autres habitations situées sur la droite en direction de Saint Claude De Diray.  
Je dénonce également cette non prise en considération des habitants de longue date pour leur tranquillité et qualité de vie qui selon le projet actuel en sera considérablement modifiée, amenant des nuisances.
- 5) Je constate sur le projet la mise en place de « Prairies Naturelles » en bordure des terres agricoles, au lieu de les disséminer au bord des habitations existantes de la Rue de Morest, comme cela a été prévu sur le projet au Nord ce certaines maisons de la Rue de la Tonnelle!!!  
quel intérêt sinon de garder des parcelles pour une future extension.  
Je dénonce également cette anomalie de projet.
- 6) Considérant le nombre de logements prévu dans cette ZAC, je dénonce les nuisances prévisionnelles notamment des véhicules (environ 2 par logement), circulation augmentée en accès et sorties non adaptées.
  - Au niveau du pont du Cosson, comment sera gérée cette évolution de circulation?

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 26 MARS AU 26 AVRIL 2024  
COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON – 41350  
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES « PARALISIERES »  
OBSERVATIONS ET DOLEANCES DE M. RADE GILLES

- Il est prévu 135 maisons au niveau du projet ce qui correspond à environ 450 habitants supplémentaires sachant que la commune est dénuée de médecin, pas de trottoir adaptés sur la rue de Morest ( non refaits depuis 1975).
  - Il faut penser également à la saturation des commerces et notamment la boulangerie.
  - La station d'épuration actuelle pourrait-elle absorber cette augmentation d'habitations.
- 7) Ce projet, aurait dû avoir été présenté, aux riverains avant d'obtenir le permis d'aménager, en mairie avec convocation de tous les riverains de la Rue de Morest et de la Rue de La Tonnelle pour prise de connaissance, observations et accords.
- 8) Considérant le nombre d'anomalies actuellement constatées, à mon avis ce projet est à revoir selon les observations des riverains, présenté à ceux-ci avant validation du projet. (Liste non exhaustives, des observations et doléances).

Document d'observations déposé auprès du commissaire enquêteur le Mardi 26 Avril 2024

Déposé en 1 exemplaire et visé des 2 partis, mais présenté en 2 exemplaires pour accusé réception.

Ce document comprend 2 pages et 3 annexes

- Plan présentant au PLUI la zone générale de futur aménagement avec présentation des zones accidentogènes sur D72. (Pièce N° 1)
- Plan présentant au PLUI a zone NJ (Pièce N° 2)

Pour le dépôt de Doléances

Gilles Radé

Pour Réception des Doléance

M. Jean Jacques Rousseau

Pièce N°1

# PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET

## Zone Vente demand

NOUVELLE LIMITE

Sortie en courbe dangereuse en grande vitesse

pas de zone verte prévue initialement.

Sortie en courbe dangereuse

B rue du 7000

### Revêtements

- Enrobé noir - voirie
- Enrobé hydrodépoussié - placettes
- Stabilisé - chemins et stationnements
- Béton - entrées

### Végétation

- Arbres de haute tige
- Arbres fruitiers
- Arbres en cépées
- Engazonnement
- Noues engazonnées
- Masseils arbustifs
- Belvédère forestier
- Prairies naturelles

### Mobilier

- Banca et tables de pique-nique
- Jeux
- Arceaux vélos et corbeilles

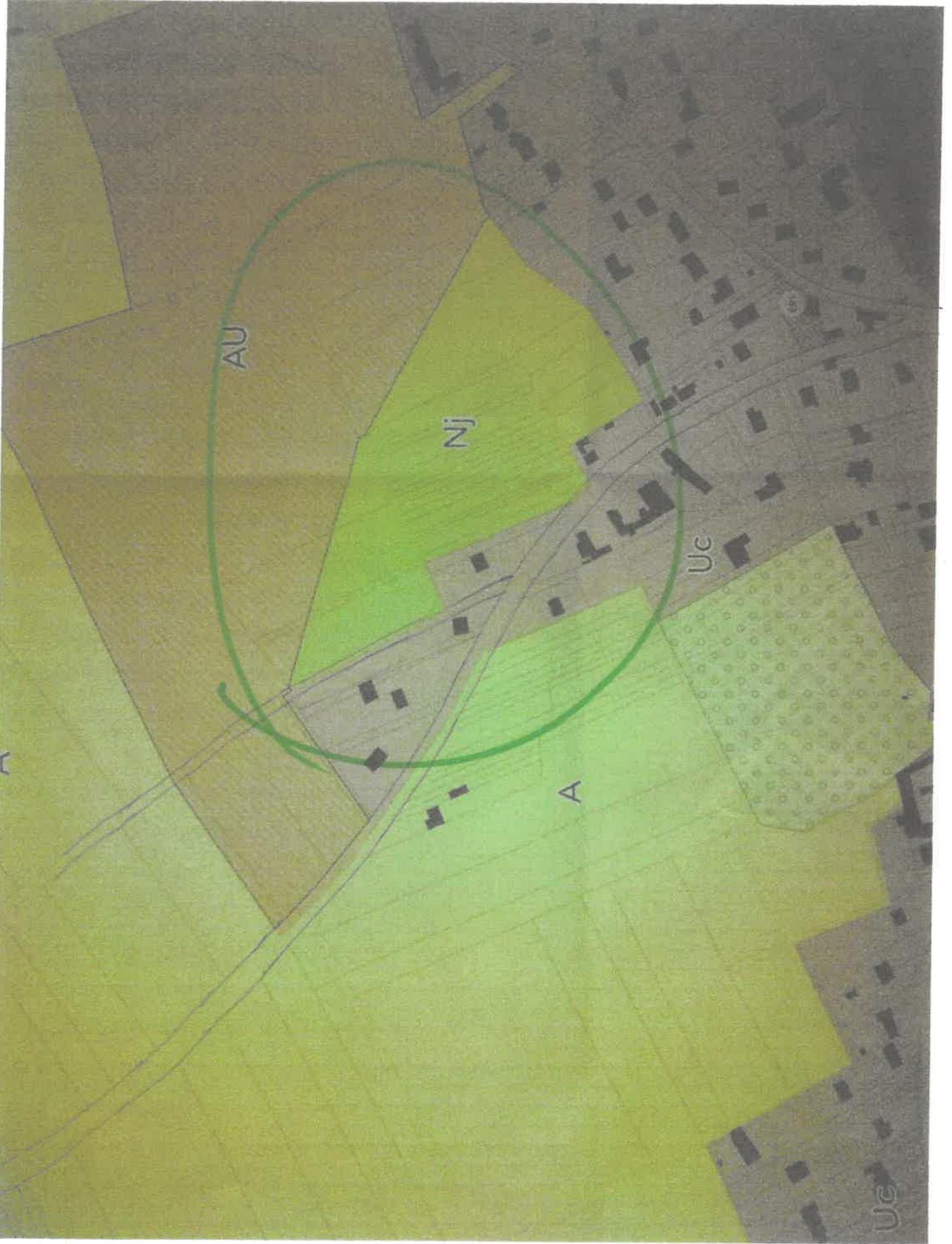
0 5 10 25 m



GR

Extrait du PLU de 2019

Pres  
N°2



GR 16